

Communiqué de presse

Paris, le 2 décembre 2009

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la CNIL et le CGLPL

Le 2 décembre 2009, Alex Türk, Président de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, et Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, ont signé une convention de partenariat.

La CNIL et le CGLPL conviennent de **s'apporter un concours mutuel** dans la protection des droits fondamentaux des citoyens, et en particulier des personnes privées de liberté.

Une **information réciproque** est organisée entre les parties, qui se transmettent mutuellement les éléments dont elles ont eu connaissance lors de leurs missions et qui sont relatifs à leur champ de compétence respectif.

Les deux autorités pourront décider de réaliser ensemble des **missions d'information de réflexion ou de contrôle**, sur des thèmes ou des dossiers particuliers d'intérêt commun.

Des rencontres entre les deux institutions seront organisées, au moins une fois par an, pour examiner les conditions d'application de la présente convention.

Contacts presse :

CGLPL : Chloé Demeulenaere
01 53 38 47 96
chloe.demeulenaere@cglpl.fr

CNIL : Elsa TROCHET
01 53 73 22 48
etrochet@cnil.fr